



Audits du CDF concernant l'affaire des chars Leopard 1

Berne – 31.08.2023

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) s'est fait une première idée des événements qui ont été rendus publics le 21 août 2023 concernant l'affaire des chars de combat Leopard 1. Il a décidé d'effectuer les audits suivants.

- 1. Audit immédiat des événements relatifs au char Leopard 1** : Analyse des événements, des décisions et des flux d'informations entre la direction de RUAG, le conseil d'administration de RUAG, les représentants du propriétaire de la Confédération ainsi que d'autres services de la Confédération concernés depuis 2016 ; analyse de la mise en conformité relative à ces événements et à ces décisions.

Un rapport est prévu pour la fin de l'année. Les aspects juridiques (élaboration du contrat, actes délictueux, responsabilité etc.) et les questions politiques ne sont pas évalués.

- 2. Audit de la gouvernance en 2024** : Interdépendance de la gouvernance entre la direction et le conseil d'administration de RUAG MRO ainsi que le propriétaire. L'étendue exacte de l'audit sera déterminée en 2024. Cet audit tiendra compte, dans la mesure du possible, des résultats de l'enquête réalisée à la demande du conseil d'administration de RUAG.

Le CDF agit en tant qu'organe suprême de surveillance financière de la Confédération de manière indépendante, mais il a tenu compte des autres enquêtes qui ont été mandatées. Les questions relatives à ces enquêtes sont traitées par les mandants respectifs.